

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 12/03/2012 SUR LA PRESENTATION DE LA CARTE SCOLAIRE 2012-2013

DAM : Mme GEOFFROY – MM. PAOLANTONI, BECOUARNE, ALLEMANDOU, ANTIN, FAUVETTE, TARTRIN

Pour la CGT : Nicolas MAYER, Dominique MEI et Corinne MILLE-CLAIRE

Rappel du contexte budgétaire des lycées maritimes avec une augmentation substantielle des besoins budgétaires créant des tensions très fortes.

La dérive budgétaire sur les lycées est un sujet central. dans la réparation triennale des budgets qui démarre en 2013.

Le budget alloué cette année est insuffisant pour terminer l'exercice. Des mesures drastiques doivent être mises en œuvre pour réduire les dépenses.

La DAM est consciente que la juxtaposition des deux cursus de formation se termine cette année ce qui devrait se traduire par un contexte stabilisé.

Le cout/élève est très hétérogène selon les établissements et dépend du nombre de contractuels dont le financement est supporté par les EPLE. Lorsqu'un ETP n'est pas remplacé, il y a recrutement de contractuel pesant sur le BOP 205.

Solutions pour réaliser des économies :

- ➔ Fermeture d'établissement : la tutelle a refusé cette hypothèse mais souhaite savoir quelles sections doivent être ouvertes dans tous les établissements (en fonction des effectifs prévisionnels).
- ➔ Spécialisation des lycées : cette hypothèse n'est pas complètement écartée
- ➔ Fixation de la DGH et du nombre des contractuels nécessaires à partir d'une photographie faite en fin de 1^{er} trimestre tout en ne débordant pas de la loi de finance et en remplissant les classes au maximum.
- ➔ Echange de bonnes pratiques pour les différents stages entre les établissements. Le choix de proposer aux élèves plus de stages que le strict nécessaire est une option permettant à ceux qui ne poursuivent pas jusqu'en terminale d'avoir un maximum de formation leur permettant une meilleure intégration dans le monde professionnel.

CFDT : Quand doit paraître la version définitive de la carte scolaire ?

DAM : Fin avril au plus tard.

Budget : Actuellement le budget disponible est de 3,2 M d'€. L'année 2011 s'est terminée en équilibre

CGT : Comment se fait-il que le budget ait plus que doublé en 4 ans ?

DAM :

CONSTAT

- ➔ En 2012 : les décharges horaires représentent 408 heures (7,3 % de la DGH) ce qui est sensiblement équivalent à l'EN
 - HSA : 659 h
 - 60 CDD lycées enseignants (2,4 M d'€) et 50 CCD lycées surveillants (1 M d'€).
 - 160 PLPA et 90 ACET. Le budget total nécessaire est de 4,4 M d'€.
- ➔ Le taux moyen d'encadrement est de 6,3 élèves /professeur variant selon les établissements de 5,2 à 8,3 (alors qu'à l'EN il est supérieur à 11)
- ➔ le coût des stages obligatoires a considérablement augmenté pour atteindre 650 000 € depuis la mise en place du bac pro en 3 ans.

CAUSES DE L'ACCROISSEMENT DES DEPENSES BUDGETAIRES

- ➔ Accroissement du nombre de classes ou de section depuis la réforme du bac pro malgré un nombre constant d'élèves (105 classes/section en 2005 contre 147 en 2011-12 pour ~ 1800 élèves)
- ➔ Evolution des statuts :
 - Passage du face à face pédagogique à 18 h00 – présence de l'heure de chaire, décharges (ASP, qualité....) bien que le passage à la fonction publique se soit traduit par une création de 50 ETP
- ➔ Augmentation du nombre de surveillants contractuels en raison de la disparition des emplois aidés et des emplois jeunes, mise en place de centres de documentation (coût annuel de 25 000 €)
- ➔ Remplacement des congés (maladie, maternité ...), retraits de certains agents mis à disposition par d'autres ministères
- ➔ Augmentation du coût des stages

SOLUTIONS PROPOSEES

- ➔ Regrouper les classes au maximum pour augmenter le ratio élèves/prof lorsque les effectifs sont faibles et le programme identique
- ➔ classes uniques pour la filière CGEM jusqu'en terminale, les options ne représentant que quelques heures.
- ➔ Suppression des dédoublements en sport
- ➔ Incitation des PLPA et les PNT à faire des heures supplémentaires
- ➔ Diminution du nombre d'heures de décharges afin de favoriser une meilleure répartition selon les réels besoins des établissements
- ➔ Lorsqu'il y a trop d'enseignants dans une spécialité, encourager ces derniers à enseigner dans d'autres matières proches de leur spécialité
- ➔ Réduire les coûts des stages obligatoires (mutualisation des moyens, ne pas faire passer de stages CRO aux élèves qui poursuivront en terminale et qui passeront le CGO....)
- ➔ Agrément de médecins locaux pour certains stages
- ➔ Ne pas reconduire de façon systématique le stage de plongée niveau 2 . D'autres moyens de financement peuvent être trouvés

CFDT : Comment certains établissements qui ont peu de titulaires pourront redresser la barre ?
DAM : Comme il n'y a pas de titularisation en dehors des concours cela est très difficile. Cependant les budgets sont établis en fonction des besoins

PLAN DE SCOLARITE

Prévisions effectifs

- CAP : relative stabilité des effectifs
- BAC :
 - Passage de la 2^{de} à la 1^{ère} : perte de 10 %
 - « 1^{ère} à la term. : perte de 20 % (avec 5% de redoublants pris en compte)

Pour la rentrée 2012 : CAP : 304 – 2^{de} : 612 – 1^{ère} : 457 et Term : 385

Calendrier :

- Février : présentation du plan de scolarité aux chefs d'établissement
- Mars :
 - organisations syndicales
 - Diffusion de la décision fixant le plan de scolarité
- Avril :
 - Envoi des courriers stipulant les DGH
 - Présentation d'un contrat pour les ACE intégrant prime, possibilité d'être professeur principal...
- Mai :
 - Retour des directeurs sur le plan de répartition des moyens par discipline
- Juin :
 - Autorisation par GM du recrutement des CDD lycées sous réserve des effectifs confirmés
- Mi juillet :
 - date limite de retour des dossiers de recrutement des contrats ACE, pour une prise de fonction au 1^{er} septembre

REMARQUES DIVERSES

- Ouverture des bacs pro plaisance : hors de question d'ouverture ailleurs qu'à Sète
- Maintient des 2 classes prépa pour la prochaine rentrée
- Stage BAERS de la filière EMM : il est préconisé en terminale or il est demandé pour embarquer des élèves en stage ce qui pose problème
- De plus en plus de difficultés pour trouver des embarquements (public de plus en plus jeune, réglementation...) : demande d'une intervention de la DAM auprès des armateurs

CONCLUSION

L'augmentation croissante du budget de l'enseignement maritime secondaire ne peut perdurer. Par conséquent des solutions doivent être mises en œuvre pour freiner les dépenses avec en premier lieu la mise en place d'une carte scolaire tenant compte des effectifs probables à la rentrée établis à partir de ceux de l'année en cours, le regroupement des effectifs par classe, le recours au HSA, le cadrage des heures de décharges...

Cependant, le budget des lycées maritimes fait partie du SAM 205 et ne représente que ~ 4,5 M d'euros sur 125 M d'euros au total alors que l'Etat accorde 58 % de ce budget en exonération de charges !